

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 2

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avls officiels

— Les instituteurs et institutrices du canton de Fribourg, qui ont droit aux primes d'âge pour l'année 1901, sont avisés par la *Feuille officielle* que ces primes sont déposées chez les Receveurs de district, où elles peuvent être encaissées.

— Le 8 janvier, le Département militaire fédéral a donné la réponse suivante à la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg :

« Vous nous avez demandé, dans votre lettre du 31 décembre 1901, s'il n'y aurait pas moyen de renvoyer l'inspection de l'enseignement de la gymnastique à l'Ecole normale de Hauterive, qui, d'après notre circulaire du 1^{er} novembre 1901, devait avoir lieu avant la fin d'avril 1902.

« Quoique cette inspection ne soit pas précisément un examen, et qu'elle ait pour seul but de nous renseigner sur la méthode d'enseignement de la gymnastique et qu'ainsi elle puisse se faire en tout temps, nous avons l'honneur de vous informer que nous souscrivons à votre désir de renvoi, à condition toutefois que cette inspection ait lieu au mois de juin au plus tard. »

Chronique scolaire

Confédération. — *Inspection de la gymnastique.* — Le Département militaire suisse a porté à la connaissance des autorités scolaires des cantons qu'il fera procéder, avant la fin avril 1902, à une nouvelle inspection de l'enseignement de la gymnastique dans les établissements cantonaux qui préparent à l'obtention du brevet primaire. Voici le tableau des Ecoles normales avec les noms des experts choisis par l'autorité fédérale :

Canton	Etablissement	Inspecteur
Zurich .	Kussnacht	Guggisberg.
	Unterstrass	Id.
Berne .	Hofwyl	Wæffler.
	Muristalden	Id.
	Porrentruy	A. Michel.
Lucerne .	Hitzkirch	Flatt.
Schwyz .	Rickenbach	Gelzer.
Zoug .	Collège Saint-Michel	Flatt.
Fribourg	Hauterive	Matthey.
Soleure .	Soleure	Wæffler.
Bâle . .	Cours spécial à l'Université pour instituteurs primaires	Id.
Saint-Gall	Mariaberg près Rorschach	Guggisberg.
Grisons .	Coire	Gelzer.
	Schiers	Id.

Canton	Etablissement	Inspecteur
Argovie .	Wettingen	Id.
Thurgovie	Kreuzlingen	Guggisberg.
Tessin .	Locarno	Bächli.
Vaud . .	Lausanne	Matthey.
Valais .	Sion	Id.
Neuchâtel	Neuchâtel, gymnase, section pédag.	A. Michel.
	Peseux, école normale	Id.
	Locle, école second., section pédag.	Id.
	Chaux-de-Fonds, école secondaire, section pédagogique	Id.
Genève .	Collège des garçons	Matthey.

Berne. — *Ecole normale de Porrentruy.* — Une situation irrégulière existe à l'Ecole normale de Porrentruy au point de vue de l'enseignement de la religion. Les élèves qui appartiennent à la confession catholique sont contraints d'y suivre un cours de religion donné par un maître protestant et franc-maçon.

Pour mettre fin à cette situation intolérable, à cet abus criant, contre lequel la députation jurassienne a réclamé déjà trois fois au sein du Grand Conseil, M. Boinay, député du Jura, propose de confier l'enseignement religieux à un prêtre catholique pour les élèves catholiques et à un pasteur protestant pour les élèves protestants. D'ailleurs, aux Ecoles normales réformées de Hoffwyl et de Hindelbank, les cours de religion sont donnés par des pasteurs. Pourquoi y a-t-il exception pour l'Ecole normale de Porrentruy ? M. le député Boinay a demandé que cette étrange situation prenne fin et, à cet effet, il a proposé d'augmenter de 800 fr. le crédit affecté à l'Ecole normale du Jura. Quoi de plus raisonnable, de plus justifié ? Le croirait-on ? il s'est trouvé une majorité au Grand Conseil bernois pour refuser cette élémentaire satisfaction.

Valais. — *Décès.* — L'instituteur de l'Ecole élémentaire des garçons de Sion, M. André Bonvin, Frère de la Congrégation de Marie, vient d'être enlevé par une méningite, à l'âge de 25 ans seulement. La perte subite de ce jeune maître très apprécié est bien sensible à la Communauté de Sion.

— *Brevet de capacité.* — La liste des brevets définitifs délivrés à l'occasion de la clôture du dernier cours de répétition des institutrices de langue française doit être complétée par le nom de M^{lle} *Ursule Terrettaz*, de Vollèges, qui a été omis dans le tableau apporté par la dernière livraison de l'*Ecole primaire*.

Fribourg. — *Promotion.* — M. Emile Gremaud, instituteur et gérant de notre organe, vient d'être nommé II^e secrétaire à la Direction de l'Instruction publique. Dans son nouveau poste, nous sommes assurés que M. Gremaud continuera à rendre les meilleurs services à la cause de l'instruction populaire et à notre Revue pédagogique.

X..., prof.